

**Compte-rendu de la réunion « projet citoyen de ferme solaire sur terrain SCC » tenue le 24 mars 2023 (9h30-10h30) dans les bureaux de SCC du centre commercial Quartier Libre.**

Participants :

SCC : Mehdi OUADA (directeur de centre), Sébastien COURTADE (responsable des services techniques), Muriel AUBIN (assistante direction), Yanis LEPERCHOIS (directeur technique national SCC, en visioconférence)

Mairie de Lescar : Jean-Claude SETIER (Adjoint)

« Collectif » citoyen : Jean-Yves FROUTE, Florence LANG (ASTER), François LORIEUL (ASTER).

A la demande de SCC, les grandes lignes du projet citoyen de ferme solaire envisagé sur le terrain dit AXA sont présentées par Jean-Yves FROUTE. Il s'agit de développer un parc de panneaux photovoltaïques posés au sol pour une production d'électricité. L'engagement citoyen est avant tout motivé par la volonté de contribuer à répondre aux défis du changement climatique et de la souveraineté énergétique. Le projet serait mis en œuvre par un collectif citoyen organisé en société coopérative. Le financement serait apporté par la participation citoyenne, complété par de possibles subventions (région Nouvelle Aquitaine, Energie Partagée, ...) et par un possible appel à emprunt ; une contribution par une entreprise privée est également envisageable. Des revenus seront générés par la vente de l'électricité produite à des producteurs d'électricité (EDF, Enercoop, ...). Le terrain de SCC a été identifié dans le cadre d'échanges avec la municipalité de Lescar ; il répond aux critères de non-compétition avec une utilisation agricole ou pour de l'habitation. Il est situé en périphérie de la zone de traitement des déchets, à proximité d'un pôle d'énergie verte développé par la communauté d'agglomération et la municipalité de Lescar et pourrait bénéficier de possibles synergies avec les infrastructures disponibles (notamment la connexion électrique).

Jean-Claude SETIER souligne le soutien actif de la municipalité de Lescar au développement d'un tel projet.

Mehdi OUADA indique que SCC voit ce projet favorablement. Il détaille les caractéristiques du terrain. Celui-ci est détenu par une SCI, le fonds d'investissement qui détient également les locaux du centre commercial de Quartier Libre. La société SCC gère ces actifs pour le compte de ce fonds d'investissement. Ce terrain n'est pour l'instant pas valorisé. Il a fait l'objet d'une certification par le cabinet BREEAM, notamment par rapport à la biodiversité. Ce terrain qui présente une superficie de 21605 m<sup>2</sup>, pourrait être mis à la disposition d'un tel projet citoyen dans sa totalité. Le statut du PLU actuel (1AUya) semble autoriser le développement d'un projet solaire. Il ne semble pas avoir été sujet à d'anciennes décharges (donc pas de frais de dépollution à considérer). Mehdi OUADA alerte sur la possibilité de vols dans cet endroit isolé. SCC souhaite avoir une participation active dans le projet dont la forme reste à définir. Mehdi OUADA explique que SCC est très attaché au respect des valeurs (charte citoyenne) et en particulier dans l'utilisation des revenus qui seront générés. Il indique qu'à la suite de l'étude de faisabilité, SCC allait proposer au fond d'investissement son engagement.

Yanis LEPERCHOIS exprime les attentes de SCC en matière d'énergie citoyenne.

Florence LANG et François LORIEUL présentent l'association d'énergie citoyenne Aster qui intervient sur l'agglomération et est sociétaire de la société de projet d'énergie citoyenne BEC basée à Oloron. Ils expliquent qu'intrinsèquement l'énergie citoyenne n'est pas à but de placement financier. Les revenus sont notamment utilisés pour assurer la promotion de la sobriété par des actions de

sensibilisation auprès des scolaires et des citoyens ; un rendement maximum de type livret A est offert aux contributeurs citoyens.

Yanis Leperchois estime qu'Aster répond tout à fait à la question.

Jean-Yves FROUTE mentionne également l'utilisation de ces revenus pour rembourser les prêts éventuels, couvrir les couts d'assurance-maintenance-surveillance et anticiper les coûts de démobilisation/remise en état.

**Pour avancer sur ce sujet**, il est convenu que le collectif citoyen allait travailler à fournir des éléments complémentaires sur le projet, notamment concernant l'estimation des coûts d'investissement, des revenus attendus, l'utilisation de ces revenus et la mise en place d'une charte citoyenne. Une étude de faisabilité sera nécessaire pour documenter la faisabilité technique.

Un point le **vendredi 7 juillet à 9h30 dans les bureaux de SCC** est programmé pour présenter l'avancement de ces investigations.

Trois pièces jointes sont attachées à ce compte-rendu :

- (1) La proposition de projet citoyen envoyée en mars 2022.
- (2) Le statut PLU du terrain
- (3) Le plan de la parcelle SUD.

## Pièce 1 : La proposition de projet citoyen envoyée en mars 2022.

### UN PROJET CITOYEN DE FERME SOLAIRE A LESCAR ?

#### Pourquoi ?

Pour contribuer à la mutation énergétique, imposée par le défi du changement climatique et la nécessité d'aller vers des énergies décarbonées, avec pour objectif de respecter l'Accord de Paris et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Sans parler de la nécessité d'une recherche rapide d'indépendance énergétique révélée par l'actualité journalière.

Ce défi climatique appelle une prise de conscience et une mobilisation de tous les acteurs et une telle ambition ne peut se réaliser que si tous les partenaires décident d'agir. Parmi les acteurs potentiels, les projets citoyens.

La carte ci-dessous montre l'implantation de centrales de production d'énergie renouvelable issues de projets citoyens sur le territoire français. Elle révèle également un déficit de projets de ce type dans le Sud-Ouest de la France.



Carte des projets Citoyens soutenus par Energie Partagée  
Source: site Energie Partagée

#### Un projet de ferme photovoltaïque à Lescar ?

L'exemple ci-dessous issu du parc photovoltaïque d'Aubais (Gard) montre le type de projet qui pourrait voir le jour sur la commune de Lescar.



Ce projet d'Aubais a tout d'abord été porté par une association de citoyens qui s'est ensuite constituée en une société de type SAS pour rassembler les fonds nécessaires et mener à bien le projet. Il a été finalisé en juin 2018. En voici quelques caractéristiques, pour permettre de conceptualiser le cadre de ce qui pourrait être réalisé sur la commune de Lescar :

- **Un projet d'intérêt général et non spéculatif, avec un fonctionnement démocratique et transparent ;**
- **714 panneaux photovoltaïques** (recyclables à 92% et fabriqués en France), installés par un acteur local sur une ancienne décharge (donc sans concurrence avec des besoins agricoles ou d'urbanisation), occupant une **superficie au sol d'environ 5000m<sup>2</sup>** ;

- Un **financement global de 350KE**, pour moitié couvert par la participation citoyenne à la SAS (274 personnes participant à hauteur de 500 euros en moyenne), complétée par des subventions de la région et d'Énergie Partagée. A noter que le financement peut également être complétée par des investisseurs privés ;
- Une **production d'électricité de 378000kWh/an** (l'équivalent des besoins en électricité hors chauffage de 170 familles), vendue à un fournisseur d'électricité, permettant d'assurer un retour aux investisseurs, de couvrir les frais de maintenance et éventuellement d'investir dans d'autres projets de développement durable.

#### **Les porteurs du projet**

Nous sommes quelques habitants de Lescar souhaitant développer un projet de ferme photovoltaïque citoyenne dans notre commune. L'association Aster-Béarn (constituée au niveau de l'agglomération paloise pour promouvoir des projets solaires citoyens) est aussi intéressée par un soutien à ce projet citoyen local.

A signaler que cette mobilisation citoyenne est déjà présente dans les Pyrénées Atlantiques à travers la SAS Béarn Energies Citoyennes qui a commencé à développer de tels projets dans la région d'Oloron.

Les intérêts et Les retombées positives sont multiples :

- Développer les énergies renouvelables sur notre territoire,
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, au développement économique local, au renforcement de la participation citoyenne à la vie de la commune,
- Participer à des actions de sensibilisation à de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement...

#### **Le terrain dit AXA**

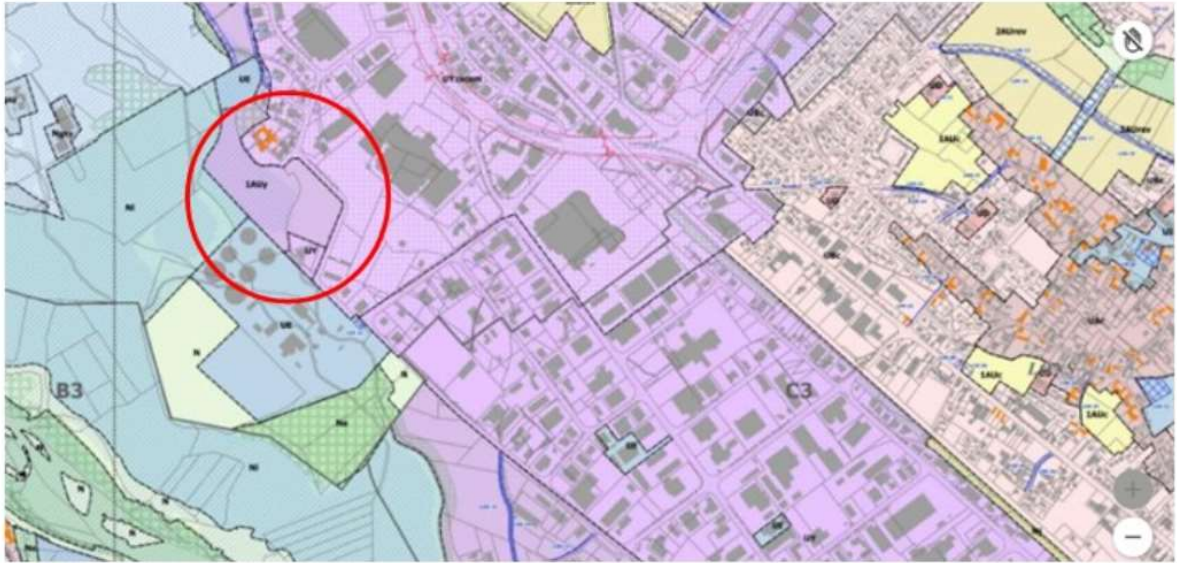
Le terrain propriété de la société AXA semble répondre aux critères de non-compétition avec de l'agriculture et il présente de multiples avantages.

Situé à proximité de la zone de traitement des déchets, il s'inscrit dans une série de projets déjà initiés dans cette zone autour d'un pôle d'énergie verte, avec l'unité de méthanisation, le champ photovoltaïque pour la fabrication d'hydrogène, l'unité de méthanation et la ferme d'aquaponie. Il pourrait ainsi bénéficier des synergies avec les infrastructures déjà en place et notamment au niveau de la connexion électrique (cf. photo).



Lescar, le 16 mars 2022 – Signataires et porteur du projet : Régine et Jean-Yves Frouté, Dafné et Jean-Marc Sotiropoulos ainsi que les membres de l'association Aster-Béarn.

## **Pièce 2 : Le statut PLU du terrain**



Pièce 3 : Le plan de la parcelle SUD

